

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Certificat Complémentaire de Direction d'Accueil Collectif de Mineur·e·s (CC DACM)

Questions	Réponses
<b>Dans le cadre d'un BP JEPS ou d'un DE JEPS, est-ce obligatoire de faire le CC DACM ?</b>	Non. Mais c'est une compétence et prérogative intéressante pour certaines structures associatives et collectivités : elle permet de diriger des Accueils Collectif de Mineur·e·s (Séjours Vacances, Accueils Loisirs, Accueils Loisirs périscolaires, ...).
<b>Si je suis déjà diplômé·e BAFD, ou en cours de formation BAFD, est-ce qu'il y a un intérêt à valider un CC DACM ?</b>	Oui. Il vous est possible de s'inscrire en CC DACM en étant allégé·e d'une partie de la formation. Valider le CC DACM permet d'avoir un diplôme professionnel. A la différence du BAFD, le CC DACM n'a pas besoin d'être recyclé tous les 5 ans.
<b>Le DE JEPS permet-il de diriger des ACM ?</b>	Avec un DE JEPS validé, si vous pouvez attester de 28 jours de direction d'ACM dans les 5 dernières années, vous pouvez faire valoir une équivalence.
<b>Tout le monde peut se présenter au CC DACM ?</b>	Non. Il faut attester de 28 jours d'expérience en animation, bénévole ou non, dont au moins une en ACM dans les 5 dernières années, et être titulaire d'une formation de secourisme (AFPS, PSC1, ...).
<b>Quelles sont les conditions des stages pratiques ?</b>	18 jours en ACM en encadrant une équipe comprenant au moins 2 animateurs·trices.

#### ASSOCIATION LE MERLET

20, rue Pelet de la Lozère – 3070 SAINT-JEAN-DU-GARD

06 72 63 48 41 – 06 33 43 49 13

[valerie.fremont@lemerlet.asso.fr](mailto:valerie.fremont@lemerlet.asso.fr) – [www.lemerlet.asso.fr](http://www.lemerlet.asso.fr)